

## LES REGLES DU VIVRE ENSEMBLE AU SECTEUR JEUNES

### LE RESPECT

En t'inscrivant au secteur jeunes, tu vas partager des moments en groupe, avec d'autres jeunes, d'autres adultes, dans des locaux partagés, ou encore sur des activités. Tu seras amené à respecter certaines règles mises en place.

- Respecter les autres,
- Se respecter,
- Respecter le matériel, les locaux,
- Respecter l'environnement.

La politesse ne doit pas être une contrainte mais un signe de reconnaissance. Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée. En cas de dégradations matérielles volontaires, les dégâts devront être réparés, ou à défaut facturés à tes responsables légaux.

### RAPPEL A LA LOI

La consommation d'alcool ou de tout produit illicite ainsi que la suspicion d'état sous emprise de substance justifiera l'interdiction d'accès au Secteur Jeunes. Le port d'armes (blanche ou arme à feu) est interdit et entraînera une exclusion définitive du Secteur Jeunes.

En cas de manquement répété aux règles énoncées par les animateurs ainsi que par le règlement, des sanctions seront mises en place.

- Rencontre avec les parents,
- Courrier d'avertissement avant l'exclusion temporaire,
- Exclusion temporaire,
- Radiation définitive du secteur jeunes pour la saison en cours.

Les animatrices du Secteur Jeunes s'engagent à respecter et faire respecter les mesures de sécurité et d'hygiène. En période de crise sanitaire liée à la COVID-19, des mesures supplémentaires seront appliquées conformément aux directives gouvernementales en vigueur.

le :

La communauté de Communes

Signature des représentants légaux

Signature de l'enfant